

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 V 355** Vœu relatif à la suspension de « Paris Respire » sur les berges de Seine en rive droite.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la Préfecture de Police a décidé la suspension de « Paris Respire » sur les berges de Seine en rive droite les 7, 14 et 21 décembre, « en raison notamment de la présence de grands magasins parisiens ouverts le dimanche et qui attirent de nombreux visiteurs » ;

Considérant que ces mesures de suspension suscitent un mécontentement légitime au sein de la population, tant au niveau des associations que des habitants ;

Considérant que ces mesures de suspension sont décidées par la seule Préfecture de Police, sans que les élus soient associés ;

Considérant que la Ville de Paris et la Préfecture de Police sont engagées dans un travail conjoint sur des mesures « antipollution » ambitieuses, à la hauteur des enjeux de santé publique ;

Considérant que la Ville de Paris est engagée dans une politique de réduction de l'usage de la voiture individuelle mais aussi de développement des alternatives à celle-ci : transports collectifs, mobilités actives (marche et vélo), autopartage ... ;

Considérant donc que ces mesures de suspension de « Paris Respire » prennent l'exact contrepied de mesures ambitieuses évoquées précédemment et vont à l'encontre de l'objectif affiché par la Mairie de Paris de développer les opérations « Paris respire » le weekend dans le centre de Paris ;

Sur la proposition de M. David BELLIARD, M<sup>mes</sup> Anne SOUYRIS et Galla BRIDIER et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Demande que :

- la Préfecture de Police s'engage à ce que les motifs justifiant les suspensions de l'opération « Paris Respire » soient strictement limités à des manifestations d'intérêt général, notamment à caractère culturel ou sportif,
- lorsqu'il apparaît nécessaire de suspendre l'opération en raison des motifs précédemment évoqués, la Préfecture de Police prévoit une concertation, suffisamment en amont, avec la Mairie de Paris,
- l'opération « Paris Respire » sur les berges de Seine en rive droite soit maintenue le dimanche 21 décembre.